

AFFAIRE N°17 - Acquisition du terrain LAURET situé dans la ZAD de Moufia.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour permettre à la Société d'Équipement du Département de la Réunion de poursuivre sa mission de bureau foncier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement du terrain de M. LAURET Marc Philidor, situé dans la ZAD de Moufia, dont les caractéristiques sont précisées ci-après ainsi que les honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

N° section	Superficie	Propriétaire	C o û t
BI 31 p.	600 m <sup>2</sup>	M. LAURET Marc Philidor	28 000 F (environ 17 % par rapport aux Domaines)

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE Uu

Pour le Prefet et par délégation  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités Locales  
Signé: Paul PASTOR  
Pour copie conforme  
St Denis, le 16 août 1977  
Le chef de Bureau délégué  
J. LACOSTE